NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1994/17
11 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Deuxième session
16-27 mai 1994
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION D'ACTION 21, L'ACCENT ÉTANT MIS SUR LES ÉLÉMENTS INTERSECTORIELS D'ACTION 21 ET SUR LES FACTEURS CRITIQUES DE LA DURABILITÉ

Lettre datée du 4 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la deuxième session de la Commission du développement durable qui doit se tenir à New York du 16 au 27 mai 1994, j'ai l'honneur, au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de transmettre ci-joint le texte des cinq documents suivants adoptés par l'ANASE (voir annexe) et de demander qu'il soit distribué comme document officiel de la Commission du développement durable :

a) Les problèmes de l'après-CNUED : priorités et actions de l'ANASE;

b) Plan d'action stratégique de l'ANASE sur l'environnement;

c) Plan d'action pour 1995, année de l'environnement de l'ANASE;

d) Normes harmonisées de qualité de l'environnement de l'ANASE;

e) Résolution de Bandar Seri Begawan sur l'environnement et le développement.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nitya PIBULSONGGRAM

Au nom du Président du Comité permanent de l'ANASE

* E/CN.17/1994/1.